



## Dossier de subvention 2025

Nom de votre association : **CULTURE ET MONTAGNE « Antoine de Ville »**

Nom de l'action concernée : **Théâtre « VICTOR où es-tu ?**

**Action commune avec l'association « Gresse-en-Vercors-Histoire-Patrimoine ». Mise en commun des dépenses prévues (environ 1200 € pour les deux soirées à Gresse et à Clelles, pour cachet de la troupe, frais de déplacements, repas). Mise en commun des ressources (billetterie et subvention – Gresse GVHP ne demande rien de son côté à la CCT) Voir annexe.**

**Montant demandé pour 2025 : 600 €**

- Subvention de fonctionnement : 0 €**
- Subvention exceptionnelle (au projet) : 600 €**

*NB : il vous est possible de faire une demande de subvention pluriannuelle. Merci dans ce cas de préciser les motivations et objectifs de cette demande. Conformément aux règles des finances publiques, dans cette hypothèse la collectivité publique ne sera engagée financièrement que pour le montant de la première année. Elle devra se prononcer annuellement sur les montants des années suivantes ; cependant, il ne sera pas nécessaire pour l'association de déposer, dans ce cas, de nouvelle demande formelle de subvention annuelle.*

**Dossier complet à faire parvenir par courriel uniquement  
à Mme Nathalie Jacolin, [accueil.culture@cdctrieves.fr](mailto:accueil.culture@cdctrieves.fr)  
(04.76.34.67.66.)**

**Pour le 16 décembre 2024**

**Pour vous accompagner à remplir le dossier, n'hésitez pas à prendre contact avec la coordinatrice vie associative et culturelle : [d.pelloux@cdctrieves.fr](mailto:d.pelloux@cdctrieves.fr)**

NB : pour la simplification du travail de tous, **seuls les dossiers adressés ainsi seront pris en compte**. Cependant, si vous souhaitez adjoindre au dossier, des annexes qui vous paraissent trop volumineuses ou trop complexes à scanner pour un envoi par courriel, merci d'envoyer ces annexes par courrier à :

Monsieur le Président de la communauté de communes du Trièves

A l'attention de Mme Nathalie Jacolin  
Pôle Culture - Rue des Aires  
38710 MENS

**Un accusé de réception vous sera envoyé par retour de courriel sous 7 jours.**

**En l'absence d'accusé de réception,  
merci de vous inquiéter de la bonne réception de votre demande auprès de nos services.**

## Notice d'utilisation du dossier de demande de subvention

Pour être complète, votre demande de subvention doit comprendre :

### Le dossier complet ainsi que les pièces suivantes :

- Lettre du Président/ de la Présidente de l'association sollicitant une subvention à la Communauté de communes ou au Centre intercommunal d'action sociale du Trièves
- RIB (sauf pour les associations subventionnées en 2024 et n'ayant pas de changement de RIB)
- Compte de résultat et bilan d'activité approuvés de l'année 2023 ou 2024
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale
- Copie des statuts et/ou récépissé de déclaration en Préfecture (sauf s'ils ont été remis au cours des 3 dernières années et non modifiés depuis dans ce cas, cochez cette case )
- Budget prévisionnel pour 2025 (Un tableau vous est fourni page 9 si vous n'en avez pas)
- Engagement du/de la présidente rempli et signé (page 10)

### Documents-cadres de la Communauté de Communes du Trièves (liens) :

Schéma de Développement Touristique du Trièves :

<https://drive.google.com/file/d/1fUkbmCyk5C3M-sgdJOAuhGipK1hLnipg/view?usp=sharing>

Projet Culturel du territoire :

<https://www.cc-trieves.fr/#service-culture-et-patrimoine>

Vous êtes invité(e), le cas échéant, à préciser la cohérence de votre action ou de vos projets 2025 avec ces documents-cadres.

*Conformément au RGPD, la Communauté de communes du Trièves vous informe que les échanges relatifs à ce dossier de demande de subvention sont conservés et archivés, s'ils sont nécessaires pour le suivi de nos relations professionnelles. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et d'effacement de vos données personnelles. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles par la Communauté de communes du Trièves, vous pouvez consulter notre [Politique de protection des données](#) ou contacter notre DPD à l'adresse suivante : [rqp@cdctrieves.fr](mailto:rqp@cdctrieves.fr).*

<b>Coordonnées</b>
--------------------

**Nom de l'association CULTURE ET MONTAGNE Antoine de Ville**

Nom et prénom du la président : **PERRICHON Marcel**

Adresse du siège social : **1 place de la mairie**

Code postal : **38930**

commune : **Clelles-en-Trièves**

Tél : **06 79 46 28 87**

courriel : [culture.et.montagne@gmail.com](mailto:culture.et.montagne@gmail.com)

Site internet, Facebook, etc. : <https://www.culture-et-montagne-trieves.org/accueil>

<https://www.facebook.com/culturemontagnetrieves/>

**Personne en charge de la demande de subvention :**

Nom et prénom ; Perrichon Marcel

Fonction président

Téléphone 06 79 46 28 87

Courriel [marcel.perrichon@wanadoo.fr](mailto:marcel.perrichon@wanadoo.fr)

<p><b>Présentation de votre projet associatif, et de sa déclinaison pour 2025</b></p>	<p><b>Proposition d’une offre culturelle et patrimoniale</b> pour les habitants du Trièves sous différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des veillées-conférences mensuelles dans différents domaines et sur différents sujets (plus de 150 soirées)</li> <li>- des animations ou des expositions</li> </ul> <p>L’idée est d’être - en toute humilité, sans le dire vraiment – une <b>MURP (Modeste Université Rurale et Populaire)</b> comme il en existe dans beaucoup de territoires ruraux.</p> <p><b>Sensibilisation des habitants à la conservation du patrimoine local.</b> Coopération avec les autres associations patrimoniales (AMT et GVHP) et partenariats avec les communes.</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>1) <u>Archives du Trièves</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- collecte de documents</li> <li>- travail de numérisation</li> <li>- transmission à d’autres instances selon la nature des documents, notamment aux Archives départementales</li> <li>- peut-être un jour dépôt des numérisations au Fonds documentaire du Trièves.</li> </ul> <p>2) <u>participation à l’inventaire campanaire départemental</u> pour le territoire du Trièves : réalisation de panneaux explicatifs et publication sur le sujet</p> <p>3) <u>organisation de conférences mensuelles</u> sur des sujets variés (voir le site de Culture et Montagne) qui attire un large public de tout le territoire</p> <p>4) <u>aide à la publication de différents livrets en partenariats</u> - réalisés : « Histoires à picorer » avec mairie de Cornillon et des monographies historiques à diffusion restreinte</p> <p>5) <u>participation aux travaux préparatoires</u> des expos du Musée du Trièves</p>
---	---

*Merci de décrire ici votre association : généralités, projet associatif global, lien avec le territoire « Trièves », vos orientations pour 2025*

<p><b>Objectifs particuliers</b></p> <p><b>Merci de détailler en quelques phrases vos actions pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le développement du bénévolat et l'accès aux responsabilités</b></li> <li>- <b>La parité femmes/hommes parmi les membres et/ou le public et les responsables</b></li> <li>- <b>La dimension éducative de votre association</b></li> <li>- <b>La transition écologique</b></li> </ul> <p>(actions en cours, projets...)</p> <p><b>L'accès du plus grand nombre à vos actions (dimension sociale)</b></p> <p><b>Vos attentes vis-à-vis de la Communauté de Communes ou du CIAS</b></p>	<p>L'association fonctionne avant tout sur la base du <b>bénévolat</b> (pas de salariés, pas de contractuels).</p> <p>Selon les actions, des membres adhérents ou non sont associés pour favoriser l'implication dans l'association. Et des conférenciers bénévoles sont sollicités pour les soirées mensuelles ... quelquefois avec modique compensation financière.</p> <p>La nature des actions réalisées n'implique pas qu'il faille être un homme ou une femme et la parité est de mise par principe, et dépend avant tout de la volonté d'engagement : A noter, des membres plus jeunes nous rejoignent et de nouveaux administrateurs s'engagent.</p> <p>Bonne nouvelle quand on sait la difficulté de renouveler les cadres !</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le conseil d'administration (3 femmes et 5 hommes)</li> <li>- dans le Bureau (2 femmes et 2 hommes)</li> <li>- parmi les membres (mixité non chiffrée)</li> <li>- dans notre public (également).</li> </ul> <p>Nous imaginons que <b>la dimension éducative</b> est une des composantes du succès des conférences.</p> <p>Incitation au co-voiturage pour le public dans toutes nos invitations aux veillées conférences. Choix de certains sujets de conférences (voir plus bas)</p> <p>Frugalité pour les fournitures, impression des affiches localement au service de la CCT – papier jaune fourni. Utilisation ponctuelle de notre local (non chauffé) et chauffage programmé pour les conférences au cinéma.</p> <p>Volonté d'attirer <b>le plus grand public</b>, aux conférences (comme aux expositions) gratuitement ou participation volontaire aux frais (indemnisations des bénévoles ou des intervenants) Variété des sujets exposés à destination de <b>publics différents</b> (à noter, un rajeunissement des présents aux conférences, et une affluence inattendue quelquefois).</p> <p><b>Accompagnement financier</b> pour la pérennité des actions à long terme de l'association .</p> <p><b>Accompagnement du service culturel</b> dans le cadre des actions culturelles et patrimoniales.</p> <p><b>Accompagnement médiatique</b> pour faire connaître nos actions (liaison avec le service tourisme et les mairies).</p>	<p><i>Réservé aux services instructeurs</i></p>
---	--	---

	<p>Coopération souhaitée avec les services de la CCT</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– avec le service lecture publique pour accompagner les sujets traités dans les conférences et notamment pour proposer à notre public les ressources des médiathèques selon les sujets traités</li></ul> <p>Une aide financière pour des actions particulières telle la représentation théâtrale prévue en février à Clelles (et à Gresse-en-Vercors) – voir annexe</p>	
--	--	--

<b>Territoire(s) ou Communes concernés</b>	<p><b>Tout le territoire du Trièves / tous publics</b> mais plutôt adultes (résidents, touristes)</p> <p><b>Quelques actions prévues avec les scolaires</b> (en relation avec nos conférences pour adultes)</p>
<p><b>Actions envisagées</b></p> <p>(Si vous avez prévu des événements, merci d'indiquer les dates prévisionnelles)</p>	<p><b>Le cycle des veillées-conférences</b></p> <p><u>mercredi 11 décembre</u> « <u>les géodésiens – la montagne avant l'alpinisme</u> » –</p> <p><u>mercredi 22 janvier 2025</u> « <u>Présentation-rencontre : deux films sur la Résistance dans le Trièves et en Isère</u> » - « Il est resté jusqu'à la nuit en attendant que le jour arrive... » et « Denise et Marco »</p> <p><u>mercredi 19 février</u> - « <u>VICTOR, où es-tu ?</u> » - présentation théâtralisée de textes méconnus de Victor HUGO. NB : Animation commune avec "GRESSE-en-VERCORS HISTOIRE PATRIMOINE" : la troupe se produit le mardi 18 février à Gresse au cinéma Le Sciallet, et le mercredi 19 février Clelles au cinéma Giono.</p> <p><u>mercredi 12 mars</u> : « <u>A la recherche des zones blanches</u> » - l'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques</p> <p><u>mercredi 26 mars</u> : « <u>A chacun son compost !</u> » - les secrets de Marco, maître composteur</p> <p><u>en avril</u>, une histoire du VIDE qui devrait faire le plein !</p> <p><u>en mai</u>, « Joseph Fourier, préfet de l'Isère » ... ses réalisations et notamment son implication dans les travaux de la future route 75</p> <p><u>en juin</u>, « la forge et la taillanderie » par Jérémy ROGER et Milena LASALLE qui préparent une expo avec le soutien de la Comcom.</p> <p><b>Exposition prévue sur la route 75</b></p> <p><b>Événements divers pour financer le restauration</b> du clocher et de l'ensemble campanaire (concerts et chorales à l'église)</p>
<p><b>Moyens mis en œuvre</b></p> <p>(Humains, matériels...)</p>	<p>Les militants de Culture et Montagne pour la plupart des actions et des bénévoles occasionnels pour expos ou concerts.</p> <p>Des bénévoles ou des conférenciers défrayés pour les veillées-conférences (tous spécialistes dans leur domaine).</p> <p>Matériel propre à l'association. Service culturel (diffusion des affiches et des infos dans l'agenda).</p> <p>Prêt des locaux municipaux (cinéma Giono, salle d'expo, salle de réunion, local de travail) – nous ne payons que le chauffage du cinéma l'hiver.</p>

<b>Partenariats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les autres associations patrimoniales du territoire (AMT, GVHP, APECIM)</li><li>- des associations associées aux conférences</li><li>- les Archives départementales de l'Isère</li><li>- les mairies du Trièves (ex inventaire campanaire et collecte patrimoine)</li><li>- la Fondation du Patrimoine de l'Isère</li><li>- La FAPI (fédération des association patrimoniales de l'Isère)</li></ul>
<b>Action « Addictions/ Consommations » :</b> la CCT engage des actions d'information, de prévention, de réduction des risques en matière d'addictions et de consommations sous toutes leurs formes. Vous pouvez préciser ici si ce sujet vous intéresse et si des actions communes avec la CCT pourraient être envisagées. Merci.	Une interrogation en cours sur l'usage des téléphones portables et de l'impact des ondes sur la santé physique et mentale ... Le film et la conférence du 12 mars aborderont sans doute la question ... Existe-t-il à la CCT des études sur le sujet, ou y a-t-il des intervenants éventuels aptes à donner un avis ?

**Bilan d'activités 2024**

Territoire(s) ou  
Communes concernés  
par le projet de votre  
association

Tout le territoire du Trièves

(NB : le public des conférences dépasse largement ce cadre territorial)

Nature et nombre d'actions sur l'année	<p><b>Le cycles des veillées-conférences</b></p> <p><u>mercredi 20 septembre</u> : film « <u>Les Belles Envolées</u> », sur les femmes guides népalaises avec la réalisatrice Anne BENOIT-JANIN (association « Les Antennes »)</p> <p>- <u>mercredi 18 octobre</u> : 6 portraits de <u>Femmes remarquables en Isère</u>, par Brigitte PERILLIE (association « Les Égales »).</p> <p>- <u>mercredi 22 novembre</u> : les « <u>Savants dauphinois pendant les expéditions d'Égypte</u> » avec Karine MADRIGAL, membre de l'ADEC.</p> <p>Parallèlement à une <u>exposition sur « le canal de Suez »</u> du dimanche 22 octobre au dimanche 29 octobre à la mairie de Clelles, Laurence OLIVA (association « Champollion à Vif ») a présenté deux conférences :</p> <p>- <u>samedi 21 octobre</u> : <u>l'Art égyptien aux temps des pharaons</u></p> <p>- <u>dimanche 22 octobre</u> : <u>Le canal de Suez</u></p> <p>- <u>mercredi 13 décembre</u> : "<u>chiens d'Alaska sur le front des Vosges en 1915</u>" par Christian FRANCOIS - cette soirée a été couplée avec <u>une intervention à l'école de Clelles en janvier</u></p> <p>- <u>mercredi 17 janvier 2024</u> : "<u>Echaillon, Reine des pierres</u>", film sur les carrières de l'Echaillon, débat avec réalisateur du film, historien conférencier</p> <p>- <u>mercredi 7 février</u> : « <u>RESSOURCE - La montagne, élixir de vie</u> » film présenté par la cinéaste Corinne VALENCE. De Monaco à Trieste la Via Alpina traverse 8 pays.</p> <p>- <u>mercredi 20 mars 2024</u> : "<u>Derrière l'horizon des trous noirs</u>", une conférence de Sarah FECHTENBAUM, astrophysicienne.</p> <p>- <u>mardi 23 avril 2024</u> : « <u>Everest : Tout ce que vous voulez savoir mais que vous n'avez jamais osé demander</u> » une présentation de Jean-Michel ASSELIN, journaliste, écrivain, alpiniste, ambassadeur du tourisme pour le Népal</p> <p>- <u>mercredi 19 juin 2024</u> : « <u>L'hypnose, méthode de soin, ses bienfaits, ses limites</u> » une présentation de Albert HELLY, praticien Hypnose éricksonnienne.</p> <p><u>Plusieurs de ces soirées ont été enregistrées et les captations faites par Guillaume RAVERDY sont visibles sur notre site à la page « Arts et lettres »</u></p> <p>- « <u>Photos et vidéos</u> ».</p> <p><b><u>réalisation des panneaux pour l'inventaire campanaire</u></b></p> <p>13 panneaux réalisés et livrés aux mairies, d'autres en préparation – notices historiques plus conséquentes déjà établies pour certains</p> <p><b>Édition des livrets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> « le Patrimoine religieux de Clelles » (première édition)</li> <li><input type="checkbox"/> « Histoires à picorer » de Cornillon</li> </ul>
--	--

Fréquentation totale	Environ 300 personnes aux veillées conférences, une soixantaine à l'expo sur l'Égypte
Partenaires/ Réseaux	Diffusion des nos infos vers un large public (messagerie, presse locale, page Facebook, lettre mensuelle de la FAPI, site Info-trièves tourisme page événements ...)

**Vous pouvez joindre quelques documents de présentation de vos actions  
(Plaquette, flyer, ...)**

**Documents déjà envoyés au service Culture et Lecture publique :**

- le livret sur le patrimoine religieux de Clelles
- le livret « Histoires à picorer » de Cornillon
- les livrets « Odyssée des onze otages »
- les deux livrets sur l'histoire de la route
- les informations régulières sur la restauration du clocher et de l'ensemble campanaire

les panneaux « patrimoine religieux des villages du Trièves » sont tous visibles sur notre site internet)

**En annexe le projet d'action commune avec GVHP**

**budget réalisé et prévisionnel de l'association TTC sur l'année civile**

Notre exercice financier et d'activité va maintenant du 1er septembre au 31 août pour faire coïncider la réalité des actions avec celle de la trésorerie.

Le tableau ci-dessous est donc le reflet de l'activité réelle de 2024 (et non estimée).

Les sommes de ce tableau sont arrondies à l'euro supérieur - voir tous les détails dans le CR de l'AG de novembre 2024

Une partie des livrets édités (et financés) sur cet exercice 2024 seront à la vente sur l'exercice 2025, donc en recettes (estimation).

Le budget réalisé de 2024 est plus important que le prévisionnel 2024 du fait de l'achat de la caméra (et de la participation de notre banque), du fait de l'augmentation de la cotisation-adhésion, du fait de la grosse production de livrets (dépenses et recettes associées)

Le budget prévisionnel 2025 ne tient compte que du prévisible à ce jour, et non des actions qui sont en pointillés.

La ligne correspondant à « Victor es-tu là ? » concerne aussi GVHP vu la demande commune que nous formulons pour les deux associations.

Dépenses	2024 (estimation)	2025	Recettes	2024 (estimation)	2025
<b>Charges générales</b>			<b>subventions</b>		
Chauffage	50	60	Communauté de communes du Trièves <b>Action commune GHVP</b>	500	<b>600</b>
Petit équipement	0				
Fournitures adm.	36	50	Cotisations	1165	1350
Impression divers documents	208	200			
Alimentation / Boissons	160	150	Dons (particuliers 40 € et mairie de St Guillaume 100€)	140	
Doc. / Formation	121	100	Recettes d'activités (participation du public)	834	
Assurances	170	189			
Animations veillées-conférences <b>théâtre avec GVHP</b>	1367	<b>900</b>	<b>1200</b> <b>Billetterie théâtre</b>		<b>600</b>
Transport d'activités	0		État (DREETS, DRAC...)		
Frais Poste – Site et nom de domaine	110 144	112 144	Commune de Clelles	400	400
<b>Charges de personnel</b>					
Salaires bruts	0	0	Conseil Départemental		
Charges sur salaires	0	0	Conseil Régional		
Cotisations d'adhésion à AMT, GVHP, FAPI, OCCE	121	125			
Participation forfaitaire CCT	70	70			
<b>autres dépenses</b>	→ → →		<b>autres recettes</b>		
Achat d'une caméra dans le cadre d'un projet « fond de développement local ») du Crédit Agricole -->	3436 →		← Subvention du CREDIT AGRICOLE SUD ISERE	← 3000	
			Billetterie théâtre		600
Éditions des livrets	3351 →		← Vente des livrets	3688	350
<b>charges financières</b>	5,3		<b>produits financiers</b>	0,47	0,5
<b>total des charges</b>	<b>9299</b>	<b>3300</b>	<b>total des produits</b>	<b>9727</b>	<b>3300</b>

<i>prévisionnelles</i>			<i>prévisionnels</i>		
<b><i>emploi des contributions volontaires en nature</i></b>			<b><i>contributions volontaires en nature</i></b>		
mise à disposition gratuite de biens et prestations	Locaux municipaux et cinéma	idem	bénévolat	Environ 300 h (à la louche)	
personnel bénévole	tous	tous	prestations en nature	Locaux non chiffrés	
			dons en nature		
<b>total des charges</b>			<b>total des produits</b>		

## Engagement du Président/ de la Présidente

Je soussigné(e), M **Marcel PERRICHON**

Président(e) de l'association **Culture et Montagne « Antoine de Ville »**

- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements administratifs et financiers fournis,
- s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain (ci-joint)

et engage l'association à :

- satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention,
- à justifier de l'emploi des fonds accordés,
- à produire les budgets, les comptes, le compte-rendu financier pour les subventions affectées ainsi que le compte rendu d'activité,
- ne pas procéder au reversement total ou partiel à des tiers de la subvention attribuée,
- à reverser à la communauté de communes les sommes non utilisées conformément à leur affectation.

Fait à Clelles , le 12 décembre 2024

Le Président Marcel PERRICHON



Cachet de l'organisme

CULTURE  
ET MON-  
TAGNE  
TRIÈVES



<b>Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat</b>
--

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

#### ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

#### ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

#### ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

#### ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

---

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

#### ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

#### ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.